

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	19 août 2025
Délibération N°	21
Date de la convocation	8 août 2025
Objet	3.3.1 Autorisation donnée au Directeur Général de signer l'Accord Collectif Départemental portant sur l'application de la vétusté lors de la procédure d'état des lieux

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL  
Christophe DESTAING  
Gilbert FOUILHE  
Denis MAULANDI  
Serge RABINEAU

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)  
Christophe MORALES (pouvoir à MME BOUIDA)  
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)  
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)  
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)  
Patricia WEBER, (pouvoir à MME BOUIDA)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250819-20250819-21-PRO-DE  
Date de télétransmission : 20/08/2025  
Date de réception préfecture : 20/08/2025

Objet : 3.3.1 Autorisation donnée au Directeur Général de signer l'Accord Collectif Départemental portant sur l'application de la vétusté lors de la procédure d'état des lieux

Le 19 août 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Considérant que les associations représentatives des locataires avaient soumis en CCL le projet d'une actualisation de la grille de vétusté en vigueur chez Hérault Logement,

Considérant que la grille de vétusté sert à calculer l'abattement annuel à effectuer sur le prix d'un matériau ou équipement en fonction de la durée de vie théorique de ce dernier, à déduire du montant des indemnités locatives dues par le locataire à son départ du logement, en cas de mauvais entretien de ce dernier,

Considérant que la grille de vétusté utilisée par Hérault Logement nécessitait effectivement d'être complétée et/ou modifiée afin de prendre en compte les évolutions des matériaux et équipements utilisés dans les logements du parc d'Hérault Logement ainsi que leurs annexes,

Hérault Logement et les associations de locataires faisant partie de la CCL se sont réunies afin de rédiger une nouvelle grille de vétusté et sont parvenus à un accord sur une nouvelle grille de vétusté,

Considérant que cet accord, pour être opposable aux locataires, doit faire l'objet d'un accord collectif local, conclu entre Hérault Logement et les associations représentatives des locataires, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 23/12/1986,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : D'approuver la signature par Monsieur le Directeur Général de l'accord collectif départemental portant sur l'application de la vétusté lors de la procédure d'état des lieux.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', with a large, sweeping horizontal stroke underneath it.